

# L'homme des rondins qui rêve du Québec

## CUARNY

Gabriel Zulauff s'est spécialisé dans la construction en bois rond. Mais du fait des règlements stricts en vigueur en Suisse, le jeune homme de 27 ans envisage d'aller vivre au Canada d'ici quelques années

ABDOULAYE PENDA NDIAYE

«**E**n Suisse, le bois fait encore peur! On entend à gauche et à droite plusieurs personnes émettre des craintes sur un manque d'isolation. Tout cela est infondé!» Quand de tels propos sortent de la bouche d'un jeune entrepreneur qui a lancé sa propre société de construction en bois rond, cela en dit long sur le sentiment d'embarras qui prévaut chez lui.

### Règlements stricts

Spécialisé dans la construction en rondins, Gabriel Zulauff, de Cuarny, se plaint surtout des règlements en vigueur en Suisse. «Ici, si quelqu'un décide de construire un bunker en béton en ville, il n'y a pas de problème. En revanche, pour une sympathique construction en bois, c'est la croix et la bannière pour avoir le feu vert du Service de l'aménagement du territoire.» A terme, le jeune



JEAN-PAUL GUINARD

**L'ENTREPRENEUR** Gabriel Zulauff, de Cuarny, s'est spécialisé dans la construction en rondins. Le jeune homme de 27 ans avait notamment construit le «Temple à fondue», lors de la Fête cantonale des Jeunesses en 2003. Une cabane tout en bois, sans clou ni vis! ARCHIVES

charpentier (27 ans) envisage d'aller s'installer au Québec. «Là-bas, sourit-il, la construction en bois est une vieille tradition. C'est même un signe de réussite sociale.»

Pourtant, les affaires ne vont pas si mal que ça pour cet ancien spécialiste de descente à VTT (champion de Suisse de la discipline en 1998) et des cour-

ses de côte. Cela fait maintenant huit mois que ses journées sont occupées par la construction d'une maison – en bois, bien entendu – de 300 m<sup>2</sup>. Soit, en termes de surface, près du double de la «villa-chalet» qu'il a réalisée à Mauborget l'année passée. Mais le plus haut «fait d'armes» de Gabriel Zulauff demeure sans aucun doute la

construction du «Temple à fondue», lors de la Fête cantonale des Jeunesses en 2003. Une cabane tout en bois, sans clou ni vis! Une remarquable réalisation qui avait eu des effets immédiats avec la construction de refuges communaux à Giez et à Agiez; plus un autre, intercommunal, pour Rueyres et Oppens.

Au début de l'année 2006, il s'est séparé de son ancien associé pour créer Gabe Log Homes S.à r.l. Une dénomination d'où émane un parfum du pays de l'érable. «Oui, reconnaît-il, au Canada, toutes les entreprises de constructions en bois rond portent le nom du propriétaire suivi de Log Homes S.à r.l.»

CFC de charpentier en poche, Gabriel Zulauff avait choisi d'aller apprendre la technique d'assemblage du bois au Canada, en Colombie-Britannique, de 2001 à 2002. Une formation qui lui a permis d'être un des précurseurs de la construction en rondins dans la région. Entre le jeune Nord-Vaudois et l'Amérique du Nord, l'histoire n'est, sans aucun doute, pas encore terminée. ■

F. RA.

gabeloghomes@bluewin.ch

## Patrimoine suisse s'oppose au bois rond

Les constructions en bois sont dans le viseur de Patrimoine suisse, qui «s'oppose à ce type d'habitation dévalant l'environnement construit et naturel». Cette prise de position est au premier abord étonnante dans un pays dont l'image d'Épinal est souvent celle de verts pâturages montagneux sur lesquels s'élève ici et là un chalet.

Il faut savoir que l'organisation ne s'en prend à tout type de construction en bois, mais uniquement aux maisons d'habitation en rondins. «Si cette méthode a été utilisée autrefois en Suisse pour des

étables et des granges, elle n'a quasiment jamais été à l'origine d'habitations. Les maisons en bois des Alpes et des Préalpes sont construites en madriers», explique-t-elle.

Les chalets en rondins ne correspondent donc pas à la culture architecturale suisse, mais rappellent les cabanes des pionniers nord-américains. Selon Patrimoine suisse, les billons utilisés mesurant entre 40 et 60 cm de diamètre, il en résulte des bâtisses «aux proportions grossières et aux dimensions massives» dont l'implantation dans le voisinage construit et le paysage

marque «une dysharmonie».

Enfin, si le but souhaité pour une telle construction peut être un retour vers des valeurs de simplicité et de nature, ces maisons sont aujourd'hui le résultat d'un processus de fabrication industriel, relève l'organisation.

En conséquence, Patrimoine suisse estime qu'il devrait être interdit de remplacer un bâtiment existant par un autre en rondins dans les zones non constructibles. Et qu'il est souhaitable de respecter la ligne architecturale existante dans les zones constructibles.